	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 mai 2023	N° 2023-221

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX
M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN
M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de 13h25
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00
M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40
Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 13h00
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12
Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02
M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESKINA jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et jusqu'à 12h57
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h08
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M. Jacques MANGON à partir de 14h50

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 mai 2023	<i>Délibération</i>
	Direction du Tourisme	<i>N° 2023-221</i>

**Convention Cadre quadriennale de partenariat 2023-2026 entre Bordeaux Métropole
et Gironde Tourisme - Convention annuelle de partenariat 2023 - Conventions -
Décision - Autorisation**

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Avec plus de 6,4 millions de nuitées marchandes dans la métropole bordelaise en 2022, soit environ + 1,5% par rapport à 2019, le tourisme représente un secteur stratégique pourvoyeur d'emplois et d'une dynamique de croissance économique locale.

Le tourisme à Bordeaux a généré en 2022 :

- 1,75 million d'entrées dans les musées et lieux d'expositions (plus de 35% par rapport à 2019, en incluant les Bassins de Lumières)
- 450 000 visiteurs accueillis à l'Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM) (moitié plus qu'en 2021, avec encore 30% de moins qu'en 2019)
- 2 500 événements professionnels recensés, représentant 390 000 journées congrès (plus de 10% comparés à 2021 et 20% de moins qu'en 2019), soit un total estimé de retombées économiques de 105 millions d'euros.
- 31 000 passagers pour 43 escales maritimes enregistrées, dont 27 à Bordeaux centre (53 escales en 2019)
- 16 750 croisiéristes pour 164 départs assurés par les cinq compagnies fluviales proposant Bordeaux (même chiffre qu'en 2019)

Depuis le 1er janvier 2015, la métropole est l'autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de l'agglomération.

Au 1er avril 2017, le Département de la Gironde transfère la compétence tourisme à Bordeaux Métropole, sur le périmètre métropolitain. Ce domaine de compétences transférées concerne d'une part les actions menées par le Département directement en matière touristique et d'autre part les actions dont la mise en œuvre est confiée à l'agence de développement touristique « Gironde Tourisme », son opérateur.

Ce dispositif a été détaillé dans une convention cadre triennale validée en Conseil de Bordeaux Métropole en date du 17 mars 2017 (délibération n° 2017-109) puis du 14 février 2020 (délibération n° 2020-80) aujourd'hui expirée, qu'il vous est proposé de renouveler pour la période 2023-2026.

Cette convention pluriannuelle 2023-2026 définit une enveloppe globale maximale de 720 000 euros correspondant à une subvention de :

- 180 000 € pour 2023
- 180 000 € pour 2024
- 180 000 € pour 2025
- 180 000 € pour 2026

Pour l'année 2023, vous trouverez ci-joint, la convention annuelle et ses annexes relatives

au programme d'actions et au budget prévisionnel.

Au vu de ces éléments, le montant de la subvention 2023, d'un montant de 180 000 €, peut être arrêté.

Le bilan du programme d'action de la convention cadre triennale 2020-2022 est détaillé en annexe 1.

Dans le cadre de la nouvelle convention quadriennale qui vous est proposée, et pour l'année 2023, le programme de Gironde Tourisme propose les actions d'intérêt métropolitain suivantes :

Rappel des lignes stratégiques

- Armaturer la nouvelle organisation interne de Gironde Tourisme à l'appui d'une démarche qualité structurante en cohérence avec les dynamiques de développement durable et de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)
- Développer les projets et les actions en lien avec un plan marketing efficace, issu de l'observation
- Redimensionner le rayonnement de la Gironde en France et à l'international à travers une couverture média stratégique et stimuler la notoriété de la marque œnotouristique, Bordeaux Wine Trip (BWT) – Route des vins (RDV) qui promeut le vignoble girondin comme espace touristique (dimensions : humaine, de proximité, de qualité, de durabilité, de célébration etc.)
- Diffuser largement l'offre touristique girondine et faciliter la consommation de séjours "slow" "autrement" (mettre en relief l'offre d'écotourisme).

Résumé des principales actions 2023

- Elaboration d'un plan marketing et déclinaison en plan d'actions opérationnelles (promotion, presse, communication, édition) sur les principaux marchés émetteurs (collaborations avec l'OTCBM, le Comité Régional du tourisme de Nouvelle-Aquitaine (CRTNA)...)
- Elaboration d'une stratégie de communication basée sur un tourisme quatre saisons et la promotion du tourisme social et solidaire
- Lancement d'une brochure « B to B » pour valoriser les produits écotouristiques
- Lancement du chemin d'Amadour et promotion de la filière randonnée (création du site Internet, d'un flyer de présentation, édition d'un guide pratique avec les Editions Sud-Ouest...)
- Création d'un groupe de travail avec des opérateurs vélo pour développer le « One Way » et création d'un Guide vélo
- Création de contenus et d'événementiels pour promouvoir l'œnotourisme auprès du grand public
- Poursuivre l'accompagnement éco-responsable des propriétés viticoles
- Edition du magazine de collection printemps/été et automne/hiver et lancement à travers des rencontres professionnelles sur les différents territoires
- Renforcement du maillage existant de Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information départemental (SADI) et appui sur de nouveaux réseaux (patrimoine notamment)
- Valorisation, promotion et diffusion de l'offre fluviale/fluvestre
- Poursuite et renforcement des actions liées au tourisme responsable
- Labellisation Tourisme & Handicap d'itinéraires de promenades / randonnées, en lien avec Bordeaux Métropole et la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP)
- Poursuite de l'accompagnement des prestataires touristiques sur le thème de l'accessibilité
- Accompagnement des acteurs du tourisme social et solidaire pour co-construire des dispositifs de facilitation pour les départs en vacances

- Elaboration d'une nouvelle convention 2023-2026 avec l'Ademe pour encadrer et soutenir les actions environnementales en direction des territoires et des professionnels (Fonds du tourisme durable, éco-certifications...)
- Suivi du projet du CRT « Nouvelle-Aquitaine sans voiture »

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE les missions menées par Gironde Tourisme participent à la politique touristique de notre Etablissement public.

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention cadre quadriennale 2023-2026,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention annuelle 2023,

Article 3 : d'attribuer à Gironde Tourisme une subvention de 180 000 € au titre de l'année 2023,

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 - article 65748 - fonction 61

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BLOCH, Monsieur MAURIN, Monsieur ROBERT, Madame SAADI, Madame SABOURET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 JUIN 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 2 JUIN 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Christine BOST</p>
---	---